

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU



PROGRAMME D'ACCES AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN RDC
(PASEA)

Crédit IDA N°73390-ZR

Termes de référence pour le recrutement d'un Consultant (Firme) chargé de renforcer les capacités des experts en sauvegardes impliqués dans la mise en œuvre sur les aspects E&S et VBG/EAS/HS du projet PASEA

© Septembre 2025

1. CONTEXTE

1.1. INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, « PASEA » en sigle. Les objectifs de développement de ce programme sont :

- Accroître l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans certaines provinces de la RDC et ;
- Renforcer les capacités des secteurs public et privé à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement

Ce programme sera exécuté suivant l'approche programmatique multi-phase dont la première phase concerne les milieux péri-urbains et ruraux des provinces du Kwilu, Kasaï, Kasaï - Central et Kasaï - Oriental. La phase 2, dont l'approbation dépendra de progrès réalisés dans le cadre de la phase 1, vise à étendre l'intervention à d'autres ETD parmi 5 autres provinces (Ituri, Kongo Central, Lomami, Nord - Kivu et Sud - Kivu). Les phases 3 et 4 se concentreront sur le maintien de la prestation de services, en encourageant l'amélioration des performances des provinces et des prestataires de services dans les neuf provinces.

Au cours de la période du programme, il est envisagé la réalisation des infrastructures d'eau et d'assainissement dans les neuf provinces ainsi que le renforcement des capacités de gestion et de suivi des services en vue de donner accès à 12 millions de personnes supplémentaires aux services de base d'eau potable et à 8 millions de personnes supplémentaires aux services de base d'assainissement.

Le PASEA comprend quatre composantes ci-dessous.

1. Amélioration de l'Accès et les Capacités de Fourniture de Services d'Approvisionnement en Eau Potable

- 1.1. Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable dans les Zones Rurales et Périurbaines ;
- 1.2. Amélioration des Performances des Opérateurs Privés et Non Lucratifs de l'Eau ;
- 1.3. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Eau Potable.

2. Amélioration de l'Accès et des Capacités pour la Fourniture de Services d'Assainissement

- 2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines ;
- 2.2. Amélioration de l'Accès à de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) dans les Institutions ;
- 2.3. Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène ;
- 2.4. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement.

3. Gestion du Projet, Apprentissage et Mise à l'Échelle

- 3.1. Gestion du Projet et Apprentissage ;
- 3.2. Mise à l'Échelle Phase 2.

4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle

1.2. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du programme

i) Comité de Pilotage

Conformément aux Sections I.A.1 et I.A.5(a) de l'Annexe 2 à l'Accord de Financement, il est prévu la mise en place d'un Comité de Pilotage National du Projet (CPNP) et d'un Comité de Pilotage Provincial du Projet (CPPP) pour chaque province participante. Ces comités sont à créer respectivement par l'arrêté du Ministre en charge des Ressources Hydrauliques et Electricité et par arrêtés des Gouverneurs des provinces et ils se chargeront de : (1) définir les orientations stratégiques du projet ; (2) approuver les PTBA et ; (3) faciliter de la collaboration entre les ministères et agences impliqués dans le projet.

Les réunions des différents comités de pilotage se tiendront semestriellement ou chaque fois en cas de besoin et les Procès-Verbaux (PV) des réunions seront rendus publics.

ii) Agences d'exécution du programme PASEA

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du PASEA sont reprises ci-dessous :

- ❖ Au niveau national : la Cellule d'Exécution des Projets-Eau, « CEP-O » en sigle, pour les activités du projet à portée nationale, activités concernant plusieurs provinces, activités concernant les provinces mais à risque élevé ainsi que le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes. La CEP-O sera appuyée par une Equipe de Coordination Nationale composée des membres de la Direction de l'Assainissement (DAS), de l'Office National de l'Hydraulique Rurale (ONHR), de la Direction de l'Hygiène et Salubrité Publique (DHSP), de la Direction des Etablissement des Soins et Partenariat (DESP), de la Direction des Infrastructures (DINAC), de la Direction Education Vie Courante (DEVC), du Secrétariat Général aux Ressources Hydrauliques et Electricité, de la Direction des Ressources en Eau (DRE), du Comité National de l'Action de l'Eau, hygiène et Assainissement (CNAEHA), de la Primature et de la REGIDESO ;
- ❖ Au niveau provincial : l'Unité Provinciale d'Exécution du Projet (UPEP) pour les activités à portée provinciale, des activités à faible risque et ce, sous la supervision de la CEP-O. Les UPEP seront appuyées par une Equipe de Coordination Provinciale composée :
 - Une équipe d'appui fiduciaire composée des fonctionnaires de l'administration provinciale, en particulier de la Chaine de Dépense (CdD) et de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) ;
 - Une équipe technique composée des membres de la Régie Provinciale de Service Public de l'Eau, de la Direction Provinciale de l'ONHR, de la Direction Provinciale de la REGIDESO, du Bureau Assainissement (BA) de la Coordination Provinciale de l'Environnement (CPE), du Bureau Hygiène, Salubrité Publique (BHSP) et du Bureau d'appui technique de la division provinciale de la Santé, de la division provinciale de l'EPST en charge des infrastructures scolaires et de l'antenne provinciale de la DEVC.

iii) Parties prenantes et acteurs ciblés

Les acteurs ciblés du Projet sont constitués par :

- Les populations habitant les différentes Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » en sigle, sélectionnées et celles des milieux péri-urbains des villes retenues dans les provinces de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Kwilu ;
- Les écoles et centres de santé dans les ETD et villes sélectionnées ;

- La population de différentes provinces retenues de cette première phase en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- La Primature ;
- Les Ministères des Ressources Hydrauliques et Electricité, de l'Environnement et Développement Durable, de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique, de Santé Publique Hygiène et préventions, de Plan, des Finances, de l'Urbanisme et Habitat et, des Affaires Foncières ;
- Les gouvernements provinciaux des provinces choisies ;
- Les entités territoriales décentralisées (communes rurales, secteurs ou chefferies) et les villes des provinces choisies ;
- Les opérateurs de service public de l'eau et/ou d'assainissement (la REGIDESO ; les ASUREP, les privés, ...) ;
- L'ONHR, les régies provinciales de service public de l'eau ;
- Les organes étatiques (ARSPE, l'OCE, ...) ;
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
- Les Etablissements universitaires et centres de formation professionnelle.

Ce programme prévoit la réalisation des infrastructures d'eau en milieux péri-urbains et ruraux, la réalisation des infrastructures d'hygiène et d'assainissement dans les centres de santé, les écoles ainsi que d'autres activités pour améliorer l'accès à l'assainissement dont la mise en œuvre de feuille de route pour la fin de la défécation à l'air libre, la mise en œuvre des mesures d'habilitation du marché, le soutien au développement de secteur privé à fournir des produits et services d'assainissement et d'hygiène, le soutien à la réforme du secteur, le soutien à la formation professionnelle et supérieure. Ces activités pourraient avoir un impact sur l'environnement et les communautés locales. Il est donc crucial de renforcer les capacités des équipes du projet en matière de sauvegardes environnementales et sociales pour minimiser les risques et maximiser les bénéfices.

Dans le cadre de la préparation de la première phase du programme PASEA, les instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux ci-dessous ont été produits, validés et publiés :

- 1) Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Mars 2023
- 2) Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), Mars 2023
- 3) Plan d'Engagement Environnemental et Social, Mai 2023
- 4) Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) y Compris le Mécanisme de Gestion des Plaintes MGP, Mars 2023
- 5) Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) Mars
- 6) Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA), Mars 2023

Ces instruments ont permis de classer le PASEA dans la catégorie de projet à risque substantiel sur le plan environnemental et social ainsi que sur le plan de l'Exploitation et Abus Sexuel, et Harcèlement Sexuel (EAS/HS). Ainsi, neuf (9) des dix (10) Normes environnementales et Sociales (NES) ont été jugées pertinentes pour ce projet. Il s'est agi de :

- NES n°1 relative à l'évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES n°2, relative à l'emploi et conditions de travail ;
- NES n°3 : relative à l'utilisation rationnelle des ressources, prévention et gestion de la pollution ;

- NES n°4, relative à la santé et sécurité des communautés ;
- NES n°5, relative à l'acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire ;
- NES n°6, relative à la conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles vivantes ;
- NES n°7, relative aux Peuples autochtones et communautés traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ;
- NES n°8, relative au patrimoine culturel ;
- NES 10 relative à la mobilisation de parties prenantes et information.

Le CGES et le PEES ont ressorti la nécessité de renforcer les capacités des experts des agences d'exécution et des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du PASEA sur la gestion des risques environnementaux et sociaux ainsi que celles liées aux aspects de VBG et d'EAS/HS afin d'assurer une mise en œuvre optimale des activités du projet et une gestion efficace des prescriptions environnementales et sociale/genre pendant toute la durée de vie du projet.

L'équipe de sauvegarde est composée :

- Au niveau de la CEP-O, d'un responsable des questions environnementales et sociales, d'un spécialiste en sauvegarde environnementale, d'une spécialiste en développement social et d'une spécialiste en préventions des VBG
- Au niveau de chaque UPEP, d'un spécialiste en sauvegarde environnementale et d'un spécialiste en développement social ayant une formation/expérience dans le suivi, la prévention et la réponse aux risques de VBG/VIH. Actuellement, les quatre UPEP ne disposent que de deux spécialistes en sauvegarde environnementale et deux spécialistes en développement social et chaque spécialiste couvre deux provinces.

Une évaluation des besoins en renforcement des capacités des experts de la CEP-O, des UPEP ainsi que les services techniques d'appui à la mise en œuvre du projet sur les aspects de sauvegarde environnementale, sociale et VBG-EAS/HS a été réalisée et a recommandé le renforcement des capacités des experts en sauvegarde environnementale et sociale de la CEP-O et des UPEP sur des notions spécifiques suivantes :

- La compréhension approfondie des principes et des pratiques de sauvegarde environnementale et sociale, lois cadre et les notions de VBG/EAS/HS ;
- L'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux liés au projet ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Les moyens pour mettre en œuvre efficacement les mesures de sauvegarde environnementale et sociale requises par le projet ;
- Les notions de prévention des Violences Basées sur le Genre, d'Exploitation et Abus Sexuel et d'Harcèlement Sexuel ;
- La maîtrise du langage simplifié et adapté aux normes environnementales et sociales pertinentes pour le PASEA ;

Les présents Termes de Référence portent sur le recrutement d'un Consultant firme chargée de renforcer les capacités des spécialistes en sauvegardes impliqués dans la mise en œuvre du PASEA sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ainsi que celle liée aux aspects VBG et d'EAS/HS.

2. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

L'objectif général est de renforcer les capacités des spécialistes en sauvegarde du PASEA sur les aspects E&S et ainsi que ceux liés aux VBG/EAS/HS afin de garantir la performance du projet et sa conformité vis-à-vis de la réglementation environnementale et sociale en vigueur en RDC.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION

Les objectifs spécifiques de la mission consistent à :

- Fournir aux participants une compréhension approfondie des principes et des pratiques de sauvegarde environnementale et sociale, lois cadre et les notions de VBG/EAS/HS ;
- Renforcer les compétences des participants dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux liés au projet ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Permettre aux participants de mettre en œuvre efficacement les mesures de sauvegarde environnementale et sociale requises par le projet ;
- Renforcer les capacités des participants impliqués dans la mise en œuvre du projet PASEA, sur les neuf (9) NES applicables pour le projet et les notions des Violences Basées sur le Genre, d'Exploitation et Abus Sexuel et d'Harcèlement Sexuel ;
- Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités sur les notions de gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris ceux liés aux VBG-EAS, au bénéfice des spécialistes en sauvegardes impliqués dans la mise en œuvre du PASEA ;
- Utiliser un langage simplifié et adapté aux normes environnementales et sociales pertinentes pour le PASEA ;
- Maîtriser le champ d'application de toutes les normes environnementales et sociales applicables au PASEA.

4. RESULTATS

- Une compréhension approfondie des principes et des pratiques de sauvegarde environnementale et sociale, lois cadre et les notions de VBG/EAS/HS est fournie ;
- Les compétences dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux liés au projet ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes sont renforcées ;
- Les moyens pour mettre en œuvre efficacement les mesures de sauvegarde environnementale et sociale requises par le projet sont fournis ;
- Les capacités des spécialistes en sauvegardes sur les neuf (9) NES applicables au projet et les notions des Violences Basées sur le Genre, d'Exploitation et Abus Sexuel et d'Harcèlement Sexuel sont renforcées ;
- Le plan de renforcement des capacités sur les notions de gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris celles liées aux VBG-EAS, au bénéfice des spécialistes en sauvegardes impliquées dans la mise en œuvre du PASEA est exécuté ;
- Le langage simplifié et adapté aux normes environnementales et sociales pertinentes pour le PASEA est maîtrisé ;
- Le champ d'application de toutes les normes environnementales et sociales applicables au PASEA maîtrisé par les spécialistes en sauvegardes du PASEA.

5. PUBLIC CIBLE

La session de renforcement des capacités est dédiée spécifiquement aux huit (8) spécialistes nationaux et provinciaux en sauvegarde environnementale et sociale chargés de la mise en œuvre du PASEA.

6. TACHES DU CONSULTANT

- 1) Conception et déploiement des modules de formation dont le contenu devra couvrir les aspects suivants :

N°	THEMATIQUE
	I. Evaluation et gestion des risques environnementaux et sociaux potentiels du projet
	Introduction aux sauvegardes environnementales et sociales
	Évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES)
	Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
	Cadre de Gestion Environnementale et sociale
	Cadre de Planification et de Réinstallation (CPR)
	Plan d'Action de Réinstallation (PAR)
	Cadre de Planification des Populations Autochtones (CPPA)
	Plan pour les Populations Autochtones (PPA)
	Gestion des risques sur le chantier et des installations associées
	Gestion durable des ressources naturelles
	Suivi et évaluation des mesures de sauvegarde
	Santé, Sécurité au Travail (SST) dans les secteurs de l'eau et assainissement
	Initiation à la Gestion des risques et catastrophes (GRC)
	Audit environnemental et social de projets
	Les lignes directrices du Groupe de la Banque mondiale en matière d'environnement, de social, de santé et de sécurité (ESHS) (leur utilité et comment les appliquer)
	Les aspects de santé et sécurité des travailleurs et des communautés
	La gestion des déchets provenant des activités de construction et d'exploitation
	Le suivi E&S des activités du PASEA (incluant les méthodes de suivi adaptées au PASEA)
	La collecte et l'analyse des données des activités du PASEA, ainsi que l'établissement des rapports de suivi E&S
	Cas pratiques et exercices
	II. Notion des violences basées sur le genre (VBG) et mesures de la Banque Mondiale pour les prévenir
	Formation sur les mesures d'atténuation et réponses aux EAS/HS que le Projet mettra en œuvre (Plan d'Actions EAS/HS)
	Lutte contre l'exploitation et les abus sexuel et Harcèlements Sexuels (EAS/HS)
	Cas pratiques et exercices
	III. Loi cadre
	La législation nationale en matière de gestion environnementale et sociale

	Présentation du système et de la législation nationale (RDC) en matière de gestion des risques sociaux et environnementaux
	Cas pratiques et exercices
	IV. Normes environnementales et sociales (NES) applicables au projet
	Aperçu sur les Normes Environnementales et Sociales
	Aperçu du nouveau Cadre environnemental et social
	Application des Normes Environnementales et Sociales
	Consultations et les Normes Environnementales et Sociales de la Banque Mondiale
	Cas pratiques et exercices
	V. Instruments de sauvegarde environnementale et sociale élaborés dans le cadre du projet
	Importance des outils de sauvegardes sociales
	Élaboration des outils de sauvegarde environnementale et sociale
	Cas pratiques et exercices
	VI. Fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
	Gestion des plaintes et participation des parties prenantes
	Mécanisme de Gestion des Plaintes sensibles aux EAS/HS
	Suivi et évaluation des plaintes
	Cas pratiques et exercices

La session utilisera une approche participative, combinant des exposés théoriques, des discussions en groupes, des études de cas, des exercices pratiques et des jeux de rôle. Des rapprochements avec les activités du projet PASEA sont recommandés.

- 2) Organisation des sessions de renforcement des capacités au bénéfice de huit (8) spécialistes nationaux et provinciaux en sauvegarde environnementale et sociale chargés de la mise en œuvre du PASEA ;

7. DUREE DE LA MISSION

La durée prévisionnelle de la mission est de 20 jours ouvrables étalés sur 1 mois à compter de la date de réception de l'ordre de service. Elle n'inclut pas la période d'approbation des rapports par la CEP-O.

8. EXECUTION DE LA MISSION

8.1. Organisation

Pour la réalisation de la mission, l'organisation de la formation ainsi que de toutes les tâches connexes est à charge du cabinet et dont ce dernier a l'obligation **de disposer des ressources humaines et de la logistique nécessaires capables de lui permettre d'exécuter toutes les activités relatives à chaque thématique de manière simultanée.**

Le cabinet prendra les dispositions nécessaires pour commencer les prestations au plus tard une semaine à compter de la date de signature du contrat et terminer la mission dans les délais impartis.

De plus il rapportera à la CEP-O toutes les informations en rapport avec le déroulement de sa mission et assumera l'entière responsabilité des analyses, interprétations des données et résultats obtenues, ainsi que des conclusions et recommandations des rapports y relatifs.

8.2. Durée et lieu de la formation

La formation se déroulera pendant dix (10) jours dans la Province du Kongo Central (Mbuela lodge ou Zongo).

Le consultant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour se mobiliser rapidement et garantir une présence suffisante pour l'accomplissement de ses tâches dans les délais prévus.

8.3. Profil du consultant

Le consultant (firme) devra satisfaire aux critères suivants :

- Être une firme spécialisée dans la formation et/ou dans la sauvegarde environnementale et sociale, justifiée par des documents ad hoc ;
 - Justifier d'au moins sept (7) ans d'expériences confirmées dans la formation sur les aspects environnementaux et sociaux ;
 - Justifier d'au moins trois (3) expériences confirmées de formation sur la sauvegarde environnementale et sociale y compris les aspects de VBG-EAS/HS des acteurs de mise en œuvre de projets au cours de cinq (5) dernières années ;
- Des expériences dans la formation des acteurs de mise en œuvre des projets financés par la Banque Mondiale sont des atouts majeurs.

8.4. Composition de l'équipe du Consultant Firme (personnel clé)

L'équipe comprendra le personnel clé ci-après dont les qualifications (formations et expériences spécifiques) appuyées par des attestations ad hoc permettent d'établir les profils correspondants, tel que repris dans le tableau ci-dessous.

Position	Qualification académique min.	Expériences minimales
Expert en Environnement	Diplôme de niveau universitaire en sciences de l'environnement (bac+5) ou équivalent ;	• Avoir au moins huit (08) années d'expérience globale dont sept (7) dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ; • Possédant une solide connaissance des lois et règlements environnementaux, des études d'impacts environnemental et des mesures de mitigations des impacts
Expert en Sociologie et développement	Diplôme de niveau universitaire en sciences sociales, environnementales, économiques ou équivalent (bac+5)	• Avoir au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ; • Connaissance sur les aspects sociaux des projets tels que les impacts sur les communautés locales, la participation citoyenne et la gestion des risques sociaux, connaissance sur le MGP
Expert en Genre et inclusion sociale	Diplôme de niveau universitaire en sciences sociales, juridiques ou équivalent (bac+5 ou équivalent)	• Etre détenteur d'un diplôme de niveau universitaire en sciences sociales, juridiques ou équivalent (bac+5 ou équivalent) ; • Disposer d'une bonne expérience des méthodes de collecte et de l'analyse de données dans le secteur des VBG

Position	Qualification académique min.	Expériences minimales
		• Connaissances sur les questions de genre et d'inclusion dans la conception et mise en œuvre des projets.
Expert en HSS	Diplôme de niveau universitaire en sciences humaines, sociales, santé publique, droit ou équivalent (BAC+5)	• Avoir au moins huit (08) années d'expérience globale dont sept (7) dans le domaine des évaluations environnementales et sociales ;

Tous les experts doivent démontrer de bonnes capacités en communication.

Outre ce personnel clé exigé, le Cabinet peut recourir à tout autre personnel d'appui qu'il jugera nécessaire pour l'accomplissement de sa mission.

8.5. Livrables à produire

Le consultant produira les documents ci-après :

N°	Intitulé du rapport	Délai de remise	Format
1	Rapport de démarrage	OS + 2 jours	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O Version électronique sur Word, PDF
2	Rapport des modules de formation	Définitif : OS+ 5 jours	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O Version électronique sur Word, PDF
3	Rapport de restitution de la formation (Rapport de formation)	OS+20 jours	Format de la version en dur à convenir avec la CEP-O Version électronique sur Word, PDF
OS : Date de démarrage de la mission			

Le délai d'approbation est de 5 jours ouvrables par étape de la mission.

8.6. Logistique

Le Consultant prendra en charge ses propres frais de déplacement au lieu de formation, les frais d'impression et de duplication de modules de formation ainsi ceux de reproduction des rapports.

Les frais logistiques notamment la location de la salle, transport des participants, les pauses café, les pauses déjeuner, ... sont à la charge du projet

8.7. Réunion de démarrage

Au démarrage de la mission, une réunion sera tenue entre le consultant et la CEP-O et les UPEP afin de s'accorder notamment sur :

- des éventuels amendements à apporter aux termes de référence ;
- l'approche technique et la méthodologie du consultant et son programme de travail pour la réalisation de la mission ;
- l'organisation de la collaboration avec CEP-O et les UPEP.

9. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidats/consultants hommes ou femmes intéressé(e)s à soumettre une candidature sont invités à soumettre :

- a) **Une proposition technique démontrant :** (i) La compréhension de la mission, (ii) La méthodologie ; (iii) Les CV des experts déclinant les capacités et expériences, les missions/études réalisées récemment ayant une similitude avec la présente consultation ; (iv) Une copie de(s) certificat(s) ou attestation(s) de travail ou une attestation de bonne fin dans une prestation similaire ; (v) Chronogramme d'exécution de cette mission
- b) **Une proposition financière** Incluant, notamment, le nombre de jours détaillé et l'estimation des coûts et honoraires.

Le (la) candidat(e) soumettra son offre technique et financière par mail à l'adresse suivante : cepo@cepordc.com , au plus tard .../...../ 2025 avant minuit heure de Kinshasa, dans un seul courriel titré « formation de renforcement des capacités des spécialistes en sauvegardes du PASEA ».